

Etaient présents : Mmes Pupin Mahamoud, Aublé, Dupart, Renault Leberquer, MM. Dufour, Borg, Bourin.

Absents excusés : MM. Leclercq, Giscard d'Estaing, Levasseur, Defenin.

Mme Pupin Mahamoud est élue secrétaire.

Ordre du jour :

- * Procès-Verbal de la séance précédente
- * Désignation du secrétaire de séance
- * Délibérations :
 - compte administratif 2023
 - compte gestion 2023
 - affectation résultat 2023
 - taux taxes locales
 - subventions aux associations
 - participation au SIVOS de la Veules et du Dun
 - Ouverture ligne de trésorerie emprunt
 - Budget primitif 2024
 - Marché espaces verts
 - Permanences élections européennes
 - Questions diverses

- Le Procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Lucie PUPIN MAHAMOUD.

Compte administratif 2023

2024 - 009

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Christine Aublé, doyenne d'âge, délibérant sur le compte administratif dressé par M. Dufour, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1/ Lui a donné acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
002 FIGURANT AU BUDGET 2023	333 834.08 €
Recettes 2023	370 939.26 €
Dépenses 2023	318 533.17 €
Résultat 2023	52 406.09 €
Résultat cumulé	386 240.17 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
001 FIGURANT AU BUDGET 2023	93 952.38 €

Recettes 2023	77 759.23 €
Dépenses 2023	193 555.67 €
Solde d'exécution 2022	-115 796.44 €
001 A INSCRIRE AU BUDGET 2023	-21 844.06 €
Restes à réaliser Dépenses	741 345.00 €
Restes à réaliser Recettes	741 345.00 €
	0 €
Besoin de financement	21 844.06 €

- 2/ **A constaté, (le Maire n'a pas pris part au vote)** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3/ A reconnu la sincérité des restes à réaliser ;
- 4/ **A arrêté, à l'unanimité**, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte de gestion 2023 : **2024 - 010**

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2023 présenté par le SGC de Fécamp.

Ce compte de gestion a été approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat 2023 : **2024 - 011**

Le Conseil Municipal du Bourg-Dun, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023, constatant que le compte administratif fait apparaître :

-Un excédent de 386 240,17 €

a décidé, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit:

Affectation obligatoire :

-A l'exécution du virement de la section d'investissement (compte 1068) : 21 844,06 €.

Solde disponible affecté comme suit :

-Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 364 396,11 €.

Taux taxes locales : **2024 - 012**

Le maire propose de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

TH : 1.73 %

TFPB : 27.12 %

TFPNB : 3.55 %

CFE : 2.26 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les taux d'imposition 2024 comme suit :

PAS D'AUGMENTATION

- Taxe foncière (bâti) : 27.12 %
- Taxe foncière (non bâti) 3.55 %
- Taxe d'habitation 1.73 %

Permanences mardi de 8h à 12h et vendredi de 16h30 à 18h30

Tél 02 35 83 03 39 mairie : mairie-bourg-dun@orange.fr

site : www.lebourg-dun.com

Subventions aux associations

2024-013

M. le Maire propose de retenir les montants des subventions suivantes attribuées aux associations et particuliers :

Bibliothèque Intercommunale Anatole Loth	6 000,00 €
Alliance et Culture	440,00 €
ADMR de la Région de Fontaine le Dun	250,00 €
ADMR l'Assiette	200,00 €
ASPTT lutte	300,00 €
Comité des Fêtes du Bourg-Dun	200,00 €
Bourg-Dun Téléthon (bon d'achat)	200,00 €
Club des aînés du Bourg-Dun	300,00 €
Les potagistes du Bourg-Dun (bons d'achat)	200,00 €
association d'Art d'Art au Bourg-Dun	0,00 €
Association protection environnemental	0,00 €
Coopérative scolaire de Veules les Roses	200,00 €
Les Amis de l'orgue	500,00 €
Association sportive Vallée du Dun	700,00 €
Fondation du Patrimoine Seine-Maritime	100,00 €
Aide voyage école	200,00 €
Association Départementale des Maires de la Seine-Maritime	165,00 €
Association Maires Ruraux de la Seine-Maritime	115,00 €
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)	100,00 €
Banque Alimentaire de Rouen et sa Région	200,00 €
Aide voyage étude	150,00 €

Le conseil municipal a retenu, à l'unanimité, ces propositions de subventions.

Participation au SIVOS de la Veules et du Dun

2024-014

Le maire demande aux membres du conseil municipal de valider la somme à verser au SIVOS Veules et Dun pour la participation de la commune pour l'année 2024.

Cette somme s'élève au montant de 35 498 €.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, **décident à l'unanimité** de retenir le montant de cette participation et son inscription au budget primitif 2024.

Ouverture ligne de trésorerie emprunt : **2024-015**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal le programme d'investissements de l'exercice : Travaux de restauration de l'église Notre Dame du Bourg Dun, et défense incendie.

Objet des investissements : Travaux de restauration de l'église Notre Dame du Bourg Dun + défense incendie

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M Maire et après échange de vues :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Montant HT 1 095 618 €

Mode de financement proposé :

Emprunt moyen long terme	100 000 €
Préfinancement du FCTVA	200 000 €
Préfinancement des Subventions	250 000 €

Le **Conseil municipal**, après avoir entendu l'exposé de M. Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de M. Maire et après avoir délibéré :

Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financement « moyen / long terme » d'un montant 100 000 € dont les modalités sont ci-dessous :

Montant de l'emprunt	100 000 €
Taux actuel :	4.07 %
Durée du crédit	12 ans
Modalités de remboursement	trimestriel
Type d'échéance :	échéances constantes
Frais de dossier :	100 €

Décide de recourir à un financement Court Terme pour le préfinancement du **FCTVA** :

Montant :	200 000 €
Taux :	3.85%
Durée :	2 années
Périodicité des intérêts :	trimestriel
Avec paiement du capital in fine.	
Frais de dossier :	140 €

Décide de recourir à un financement Court Terme pour le **préfinancement des Subventions** :

Montant :	250 000 €
Taux :	3.85 %
Durée :	2 années
Périodicité des intérêts :	trimestriel
Avec paiement du capital in fine.	
Frais de dossier :	190 €

Prend l'engagement au nom de la Collectivité :

- D'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
- De rembourser les emprunts à court terme dès récupération du FCTVA et des subventions ou au plus tard à la date d'échéance prévue initialement aux contrats.

Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. Maire de la commune du BOURG DUN pour la réalisation de ces concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées. M. le Maire a rappelé que lors de la dernière réunion du conseil municipal, a été présenté le dispositif d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale

Budget primitif 2024 :

2024 - 016

M. le Maire a présenté le projet de budget primitif 2024 qui est équilibré, en dépenses et recettes, à la somme de 712 065.11 € en section de fonctionnement et à la somme de 1 685 269.06 € en section d'investissement.

M. le Maire a demandé que, considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, le conseil municipal lui donne l'autorisation de retenir ce principe de fongibilité.

Le Maire devra informer le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré a décidé, à l'unanimité, de valider le budget primitif 2024 et a autorisé M. le Maire à procéder aux mouvements de crédits dans les limites décrites ci-dessus.

Marché espaces verts :

2024 - 017

La commune du Bourg-Dun a lancé une consultation pour la tonte des espaces verts décrits ci-dessous pour l'année 2024 :

Parcelle 1 : Pelouse derrière Épicerie/Bar et devant la boulangerie

Parcelle 2 : Cité de la Petite Plaine => les deux pelouses autour de l'air de jeux, pelouse située en haut de la rue du Champ de Foire (présence du terrain de boule), pelouse rue des Tourterelles.

Parcelle 3 : Cavée aux Moines: tous les abords des trottoirs et voiries.

Parcelle 4 : Terrain de football et abords jusqu'à l'entrée du camping depuis les containers (Sauf terrain à gauche entrée).

Parcelle 5 : Clos Saint Gilles: espace situé derrière les habitations depuis le grillage jusqu'au bassin.

Parcelle 6 : Pelouse du cimetière.

Parcelle 7 : Accotement le long de la RD237 de la ferme Bouclon à la ferme Dufour, triangle situé à l'angle de la route RD925 et RD 237 (en face de l'Auberge du Dun).

Option : **Parcelle 8 :** Espace situé autour de l'église côté Nord (Sauf zone éco pâturage) (Sauf période travaux).

Possibilité :

- de faire une offre globale pour l'ensemble des parcelles
- fréquence tonte : toutes les 2 semaines

La consultation s'est achevée le 1^{er} avril dernier.

Deux propositions ont été reçues en mairie :

Jonathan AUZOU pour un montant de 3 500 € TTC par passage.

SARL Philippe PREVOST pour un montant de 1 600 € TTC par passage.

Le conseil municipal a retenu, à l'unanimité, la proposition de la SARL Philippe PREVOST.

Permanences élections européennes :

	08H00-10H30	10h30-13h00	13H00-15H30	15H30-18H00
9 juin	Antoine GISCARD D'ESTAING	Christine AUBLÉ	Lucie PUPIN MAHAMOUD	Pierre BOURIN
	Véronique RENAULT LEBERQUER	Philippe LECLERC	Philippe DUFOUR	John DEFENIN
	Sylvie PUPIN	Bastien LEVASSEUR	Ludivine DUPART	Catherine PROUIN

QUESTIONS DIVERSES :

Demandes de subventions permis de conduire

2024 - 018

Le maire informe de la demande reçue de Baptiste et Camille Ropiquet afin d'obtenir une aide financière pour l'obtention du code du permis de conduire.

Cette aide sera versée directement à l'auto-école.

Il sera demandé en échange à ces deux jeunes personnes d'accomplir chacun une journée de bénévolat pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention à la société d'école de conduite pour les deux demandes, pour un montant total de 400 € (2 X 200 €).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 au compte 65748.

Le Maire,
Philippe DUFOUR

La secrétaire de séance,
Lucie PUPIN MAHAMOUD

